

Chiffres clés

650



650 dossiers clients

5



4 collaborateurs et 1 Expert-Comptable au service des clients.



Un réseau de partenaires (notaires, avocats, banquiers et conseillers en gestion de patrimoine) afin d'apporter aux clients le meilleur conseil possible.




Un traitement des données effectué dans le cadre de normes d'exercices professionnelles, gages de qualité.



Une plateforme d'échanges de données sécurisée et une application smartphone qui permettent aux clients d'accéder à leur dossier 24h/24 et 7j/7 et de déposer leurs documents en ligne en vue de leur traitement par le cabinet.



 CONTACTEZ-NOUS

 03 89 550 445

 location-meublee@fergec-patrimoine.com

 <https://www.fergec-patrimoine.com>

(connexion sécurisée)

Fergec Patrimoine

Cabinet d'expertise comptable spécialiste du déclaratif fiscal des investisseurs immobiliers locatifs et des particuliers : loueurs en meublé, loueurs de murs nus, particuliers, sociétés civiles immobilières (SCI), SARL de famille.

Parc des Collines Immeuble Le Mélèze

13 avenue de Strasbourg
68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM





QUI SOMMES NOUS ?

Dans un environnement de plus en plus exigeant et complexe, les investisseurs immobiliers locatifs et les particuliers doivent plus que jamais s'entourer d'un conseil disponible et efficace. Choisir le Cabinet FERGEC PATRIMOINE, c'est bénéficier d'un contact direct et personnalisé.

Ainsi, vous pourrez profiter en toute confiance de la compétence de Sébastien SPRINGER, expert-comptable, et de son équipe (4 personnes Equivalent Temps Plein), dans le domaine de la comptabilité, de la fiscalité et du conseil patrimonial.

Missions proposées de base :

Création de l'activité de loueur en meublé : immatriculation via le guichet unique du site de l'INPI afin d'obtenir un numéro d'identification SIRET.

(Mission 1 sur notre offre de mission)

Cette démarche vous permettra d'être identifié auprès du service des impôts des entreprises et de pouvoir déposer chaque année vos déclarations fiscales.

La date de début d'activité coïncide généralement avec la date de signature de l'acte d'acquisition chez le notaire ou dans certains cas avec la date de 1ère mise en location.



Tenue de la comptabilité de loueur en meublé et réalisation du déclaratif fiscal y afférent.

(Mission 2 sur notre offre de mission)

L'exercice d'une activité de location meublée entraîne l'obligation d'établir annuellement une déclaration fiscale n°2031 BIC et de la télétransmettre en EDI au service des impôts des entreprises. Cette déclaration reprend l'ensemble des éléments relatifs à l'exercice de l'activité (immobilier, mobilier, amortissements, emprunt, loyers, charges...).

Le résultat constaté sera ensuite à reporter sur votre déclaration de revenus n°2042 C PRO. Pour ce faire, FERGEC PATRIMOINE vous adresse vos éléments à déclarer - référence des cases à compléter en ligne lors de l'établissement de votre déclaration de revenus n°2042 sur impots.gouv.fr.



Nos autres missions (sur option) :



Déclarations fiscales des particuliers : revenus-IFI.



Conseil patrimonial : finances, bilan patrimonial, succession, retraite.



Notre devise :

"Donner du sens à votre déclaratif fiscal et patrimonial"

Fergec Patrimoine